

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « CHEMINS RURAUX, LA PLANIFICATION DE L'ENTRETIEN FONDAMENTAL EST-ELLE ENTREE EN FORCE ? » (N° 1230) (PLR)

Séance du 25 mai 2023

Point n° 8

- *Suite à la rencontre d'octobre 2021 et aux visites de terrains effectuées, est-ce qu'une planification des réfections fondamentales a été arrêtées ?*

Suite à la séance en octobre 2021 entre les différents agriculteurs dont l'exploitation se trouve sur le territoire communal et la Municipalité de Porrentruy, des contacts ont été établis avec la majorité des agriculteurs afin d'organiser des rencontres sur le terrain. Ces réunions ont permis à ceux-ci de faire part de leurs doléances à propos des chemins ruraux à proximité de leur domaine d'exploitation. Suite à ces rencontres, tous les chemins ruraux appartenant à la Commune ont été recensés et une planification de réfection est en cours d'élaboration afin de prioriser les prochaines interventions sur la base de différents critères comme la fréquentation, l'utilisation et le degré de dégradation des chemins

- *Quand est-ce que les travaux vont commencer ?*

En 2023, seules les petites réfections ponctuelles seront réalisées. Dès 2024, les travaux définis par la planification seront effectués si ceux-ci sont validés par le Conseil municipal selon la proposition de budget.

- *Quel sera le budget annuel et/ou le nombre de km de chemin qui seront rénovés par année ?*

La capacité financière de la Commune et le degré d'urgence d'intervention dictera le rythme des réfections. Une esquisse des travaux prévus sera présentée lors de la prochaine rencontre avec les agriculteurs de la ville prévue pour l'automne prochain.

- *En tenant compte de ces paramètres, en combien d'année l'ensemble des chemins ruraux de Porrentruy auront été rénovés ?*

Cette planification va prévoir des travaux de réfection sur les 10 prochaines années. Comme déjà précisé, celle-ci sera présentée lors de la prochaine rencontre avec les agriculteurs de la ville prévue à l'automne 2023.

24 avril 2023

Le Conseil municipal